

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication:

**0 478 862 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**(21) Numéro de dépôt: **90440088.4**(51) Int. Cl.<sup>5</sup>: **A47B 96/14**(22) Date de dépôt: **05.10.90**

(43) Date de publication de la demande:  
**08.04.92 Bulletin 92/15**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE**

(71) Demandeur: **CLESTRA HAUSERMAN, S.A.**  
**56 rue Jean Giraudoux**  
**F-67200 Strasbourg-Koenigshoffen(FR)**

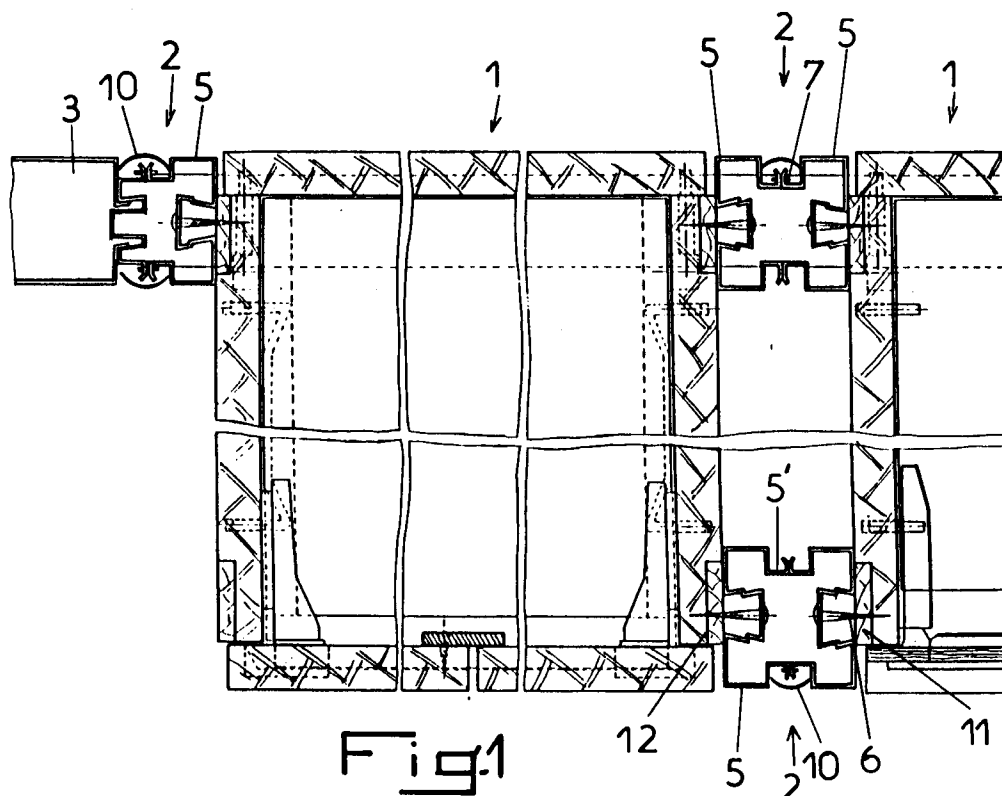
(72) Inventeur: **Long, Nigel**  
**12 A New Road, Milford**  
**Godalming, Surrey, GU8 5BE(GB)**

(74) Mandataire: **Nuss, Pierre et al**  
**10, rue Jacques Kablé**  
**F-67000 Strasbourg(FR)**

(54) **Elément de rangement, armoire ou analogue, intégrable dans un dispositif de parois modulaires.**

(57) La présente invention concerne un élément de rangement, une armoire ou analogue, caractérisé en ce qu'il est intégrable dans un dispositif de parois modulaires et en ce qu'il présente, d'une part, le long de ses bords verticaux, des moyens amovibles

(2) de connexion à des éléments (3) de parois modulaires ou à des éléments de rangement analogues (1), des armoires ou analogues, d'autre part, à sa partie inférieure, une plinthe amovible et, enfin, une superstructure réglable.



EP 0 478 862 A1

La présente invention concerne le domaine de l'aménagement du bâtiment, en particulier de l'aménagement de locaux, notamment dans le tertiaire, et a pour objet un élément de rangement, une armoire ou analogue, intégrable dans un dispositif de parois modulaires.

Actuellement, l'agencement de locaux tertiaires est souvent réalisé au moyen de cloisons amovibles modulaires pouvant facilement être déplacées en fonction des besoins. Une séparation ou un cloisonnement de pièces peut également être réalisé par juxtaposition d'armoires de rangement. Une telle juxtaposition présente, cependant, l'inconvénient de ne pas permettre l'obtention d'une finition esthétique comparable à celle résultant d'un montage de cloisons modulaires.

Il a été proposé d'obvier à cet inconvénient par le montage d'armoires sur les cloisons modulaires au moyen d'éléments d'accrochage. De telles armoires permettent généralement de satisfaire aux besoins auxquels elles sont destinées, à savoir le rangement ou le classement, mais leur intégration esthétique n'est pas toujours aisée et, en outre, un déplacement éventuel à un autre endroit du local, voire leur enlèvement définitif, entraîne une obligation de démontage des moyens de retenue de l'armoire sur la cloison. Par ailleurs, le démontage de ces moyens entraîne également une obligation de bouchage des trous de fixation de ces derniers, ce qui laisse également des traces nuisibles à l'esthétique générale du local.

Enfin, les armoires de type courant ou les armoires fixées sur les cloisons modulaires nécessitent, pour un déplacement éventuel, d'être vidées de leur contenu afin d'être transportables, aucun moyen de préhension par un dispositif de manutention mécanique n'étant prévu.

La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients.

Elle a, en effet, pour objet un élément de rangement, une armoire ou analogue, caractérisé en ce qu'il est intégrable dans un dispositif de parois modulaires et en ce qu'il présente, d'une part, le long de ses bords verticaux, des moyens amovibles de connexion à des éléments de parois modulaires ou à des éléments de rangement analogues, des armoires ou analogues, d'autre part, à sa partie inférieure, une plinthe amovible et, enfin, une superstructure réglable.

L'invention sera mieux comprise, grâce à la description ci-après, qui se rapporte à des modes de réalisation préférés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, et expliqués avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels :

la figure 1 est une vue partielle en coupe d'un élément de rangement conforme à l'invention ;  
les figures 2 à 4 sont des vues analogues à celle de la figure 1 de variantes de réalisation

de l'invention ;

la figure 5 est une vue partielle en perspective éclatée du montage de la partie inférieure de l'élément de rangement sur une lisse ;

la figure 6 est une vue partielle en coupe de la partie inférieure de l'élément de rangement avec son socle réglable, et

la figure 7 est une vue partielle en coupe représentant le montage de la superstructure.

Conformément à l'invention, et comme le montrent plus particulièrement, à titre d'exemple, les figures 1 à 4 des dessins annexés, l'élément de rangement 1, l'armoire ou analogue, est intégrable dans un dispositif de parois modulaires et présente, d'une part, le long de ses bords verticaux, des moyens amovibles 2 de connexion à des éléments 3 de parois modulaires ou à des éléments de rangement analogues 1, des armoires ou analogues, d'autre part, à sa partie inférieure, une plinthe amovible 4 (figure 5) et, enfin, une superstructure réglable 22 (figure 7).

Les moyens amovibles de connexion 2 se présentent avantageusement sous forme de profilés verticaux 5 fixés le long d'un ou de plusieurs bords verticaux de l'élément 1 au moyen de vis 6 et munis chacun d'une aile recourbée 5' (figures 1, 3 et 4) ou d'une rainure de clippage 5'' (figure 2) destinées à coopérer respectivement avec une aile de forme correspondante et avec une agrafe 7 ou avec une nervure 8 de forme correspondante d'un élément de liaison 9, pour la jonction avec un élément de paroi 3 ou avec un élément 1, la jonction entre deux ailes 5' étant recouverte par un couvre-joint 10 inséré entre les profilés 5 ou directement par l'élément de liaison 9 formant couvre-joint.

Ces moyens 2 sont avantageusement fixés sur les bords de l'élément 1 avec interposition d'une cale amovible 11 montée par collage dans une feuillure 12 correspondante. La prévision de telles cales 11 permet, en cas de modification d'une implantation, par exemple après retrait d'un élément 1 monté en ligne avec d'autres et disposition de cet élément 1 seul dans une paroi, de remplacer les cales 11 ayant été percées par les vis 6 de fixation des profilés 5, afin d'assurer une esthétique parfaite de l'élément 1 dans sa nouvelle disposition.

La prévision de ces moyens 2 permet d'insérer facilement un élément 1 dans une paroi modulaire existante, par simple remplacement d'un élément de paroi 3 par un élément 1 présentant exactement les mêmes dimensions, les connexions entre l'élément 1 et les éléments de parois 3 étant réalisées au moyen des profilés 5 décrits plus haut, comme le montrent les figures 1 à 4 des dessins annexés.

En outre, ces moyens 2 permettent également une adaptation à une configuration de local donnée

ou une modification de cette configuration, soit en insérant entre deux éléments 1 une paroi de séparation par mise en place d'un élément 3 perpendiculairement à la connexion entre deux éléments de rangement 1, soit en réalisant un montage d'un élément de rangement 1 dans un coin rentrant ou en saillie (figures 2 et 4) ou encore totalement en saillie sur un coin (figure 3).

Dans le cas d'un montage en saillie, le côté libre de l'élément 1 correspondant à la paroi perpendiculaire du local peut être relié à cette paroi, soit directement au niveau du bord extérieur, par prévision d'un élément profilé 13 formant poteau et fixé dans la feuillure 12 correspondante, ledit élément 13 coopérant par clippage avec l'élément modulaire de paroi 3, soit au niveau de la face arrière de l'élément 1 par connexion de l'élément modulaire de paroi 3 sur le bord arrière d'un élément d'habillage latéral constitué par montage d'une plaque 14 sur des éléments profilés 5 solitaires des bords correspondants de l'élément 1 (figure 4).

Ainsi, les moyens 2 permettent d'assurer une continuité esthétique entre les éléments de parois 3 et les éléments de rangement 1, armoires ou analogues, tant du côté des locaux où ces derniers sont utilisés, que de celui des locaux correspondant à la face arrière de cesdits éléments 1. En outre, du fait que les éléments 1 présentent des dimensions modulaires identiques à celles des éléments de parois qu'ils remplacent, l'intégration de leur face arrière dans les parois des pièces voisines est parfaite.

L'élément 1 conforme à l'invention est muni, en outre, dans sa partie inférieure, d'une plinthe amovible 4, qui se présente avantageusement sous forme d'un élément avant muni d'au moins un moyen 15 de liaison rapide et démontable à l'infrastructure 16 dudit élément de rangement 1, armoire ou analogue. Le moyen 15 peut être constitué, soit sous forme d'une ou de plusieurs paires d'aimants ou encore sous forme de clips réalisant le maintien de la plinthe 4 en position de service. Une telle plinthe 4 permet d'accéder rapidement et facilement sous le corps de l'élément 1, notamment pour y introduire les bras ou la fourche d'un dispositif de manutention.

L'infrastructure 16 et la plinthe 4 présentent avantageusement une hauteur correspondante à celle des lisses inférieures 17 de montage des éléments de parois 3 (figure 5) et l'infrastructure 16 est munie, en outre, de plots 18 de réglage. Ainsi, l'infrastructure 16 peut facilement être réglée en position par rapport à la paroi existante et à l'élément 1.

Selon une autre caractéristique de l'invention et comme le montre la figure 6, l'infrastructure 16 est pourvue sur ses côtés latéraux d'éléments mobiles

19 réglables au moyen de tiges filetées 20 et permettant un ajustement de l'infrastructure par rapport au sol du local à équiper.

Conformément à une autre caractéristique de l'invention, l'élément 1 est pourvu dans sa partie inférieure d'au moins un élément de renforcement transversal et d'appui 21 sous forme d'un élément profilé s'étendant sensiblement dans sa partie médiane. Cet élément 21 sert à assurer un transfert de la charge de l'élément de rangement 1, armoire ou analogue, et de son contenu directement sur les bras ou la fourche d'un moyen de manutention, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de vider ledit élément de rangement 1 avant un déplacement éventuel.

La superstructure réglable 22, représentée plus particulièrement à la figure 7 des dessins annexés, se présente avantageusement sous forme d'une corniche 23 rapportée sur la partie supérieure 24 de l'élément de rangement 1, armoire ou analogue, fixée sur cette dernière au moyen de vis 25 ou analogue et munie d'un bandeau 26 coulissant verticalement sur ladite corniche 23.

Selon une caractéristique de l'invention, le bandeau coulissant 26 est préférentiellement constitué en un matériau présentant des propriétés magnétiques et coopère avec des aimants intégrés dans la corniche 23, ou encore est constitué en tout autre matériau et est guidé par sa face arrière, au moyen d'éléments déformables élastiquement, dans des rainures prévues à cet effet dans la corniche 23. Les moyens déformables élastiquement ne sont pas représentés en détail dans la figure 7, mais peuvent se présenter, soit sous forme de clips élastiques, soit sous forme de plots élastiques, coopérant avec des rainures de forme correspondante.

La prévision du bandeau coulissant 26 permet une adaptation parfaite de la partie supérieure de l'élément de rangement 1, armoire ou analogue, au plafond du local à équiper au niveau de la lisse supérieure de fixation des éléments de parois 3.

Grâce à l'invention, il est possible de réaliser l'intégration d'un élément de rangement 1, d'une armoire ou analogue, en particulier dans le domaine tertiaire, dans des parois modulaires de délimitation de locaux, ainsi qu'une interchangeabilité aisée entre un élément de rangement, une armoire ou analogue, et une paroi.

En outre, l'invention permet une adaptation dudit élément de rangement à toutes les configurations de locaux, éventuellement même avec utilisation de panneaux de modules différents, la connexion entre panneau et élément de rangement pouvant être effectuée sur tous les bords latéraux de ce dernier et la jonction au niveau du sol et du plafond étant garantie de manière à assurer une continuité d'apparence au niveau des lisses de

fixation supérieure et inférieure.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés aux dessins annexés. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

## Revendications

1. Elément de rangement, armoire ou analogue, caractérisé en ce qu'il est intégrable dans un dispositif de parois modulaires et en ce qu'il présente, d'une part, le long de ses bords verticaux, des moyens amovibles (2) de connexion à des éléments (3) de parois modulaires ou à des éléments de rangement analogues (1), des armoires ou analogues, d'autre part, à sa partie inférieure, une plinthe amovible (4) et, enfin, une superstructure réglable (22).
2. Elément, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens amovibles de connexion (2) se présentent avantageusement sous forme de profilés verticaux (5) fixés le long d'un ou de plusieurs bords verticaux de l'élément (1) au moyen de vis (6) et munis chacun d'une aile recourbée (5') ou d'une rainure de clippage (5'') destinées à coopérer respectivement avec une aile de forme correspondante et avec une agrafe (7) ou avec une nervure (8) de forme correspondante d'un élément de liaison (9), pour la jonction avec un élément de paroi (3) ou avec un élément (1), la jonction entre deux ailes (5') étant recouverte par un couvre-joint (10) inséré entre les profilés (5) ou directement par l'élément de liaison (9) formant couvre-joint.
3. Elément, suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les moyens (2) sont avantageusement fixés sur les bords de l'élément (1) avec interposition d'une cale amovible (11) montée par collage dans une feuillure (12) correspondante.
4. Elément, suivant l'une quelconque des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que, dans le cas d'un montage en saillie, le côté libre de l'élément (1) correspondant à la paroi perpendiculaire du local est relié à cette paroi, soit directement au niveau du bord extérieur, par prévision d'un élément profilé (13) formant poteau et fixé dans la feuillure (12) correspondante, ledit élément (13) coopérant par clippage avec l'élément modulaire de paroi (3), soit au

niveau de la face arrière de l'élément (1) par connexion de l'élément modulaire de paroi (3) sur le bord arrière d'un élément d'habillage latéral constitué par montage d'une plaque (14) sur des éléments profilés (5) solidaires des bords correspondants de l'élément (1).

5. Elément, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la plinthe amovible (4) se présente avantageusement sous forme d'un élément avant muni d'au moins un moyen (15) de liaison rapide et démontable à l'infrastructure (16) dudit élément de rangement (1), armoire ou analogue.
6. Elément, suivant la revendication 5, caractérisé en ce que le moyen (15) est constitué, soit sous forme d'une ou de plusieurs paires d'aimants ou encore sous forme de clips réalisant le maintien de la plinthe (4) en position de service.
7. Elément, suivant l'une quelconque des revendications 1, 5 et 6, caractérisé en ce que l'infrastructure (16) et la plinthe (4) présentent avantageusement une hauteur correspondante à celle des lisses inférieures (17) de montage des éléments de parois (3) et l'infrastructure (16) est munie, en outre, de plots (18) de réglage.
8. Elément, suivant l'une quelconque des revendications 5 à 7, caractérisé en ce que l'infrastructure (16) est pourvue sur ses côtés latéraux d'éléments mobiles (19) réglables au moyen de tiges filetées (20) et permettant un ajustement de l'infrastructure par rapport au sol du local à équiper.
9. Elément, suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est pourvu dans sa partie inférieure d'au moins un élément de renforcement transversal et d'appui (21) sous forme d'un élément profilé s'étendant sensiblement dans sa partie médiane.
10. Elément, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la superstructure réglable (22) se présente avantageusement sous forme d'une corniche (23) rapportée sur la partie supérieure (24) de l'élément de rangement (1), armoire ou analogue, fixée sur cette dernière au moyen de vis (25) ou analogue et munie d'un bandeau (26) coulissant verticalement sur ladite corniche (23).
11. Elément, suivant la revendication 10, caractérisé en ce que le bandeau coulissant (26) est

préférentiellement constitué en un matériau présentant des propriétés magnétiques et coopère avec des aimants intégrés dans la corniche (23), ou encore est constitué en tout autre matériau et est guidé par sa face arrière, au moyen d'éléments déformables élastiquement, dans des rainures prévues à cet effet dans la corniche (23).

5

10

15

20

25

30

35

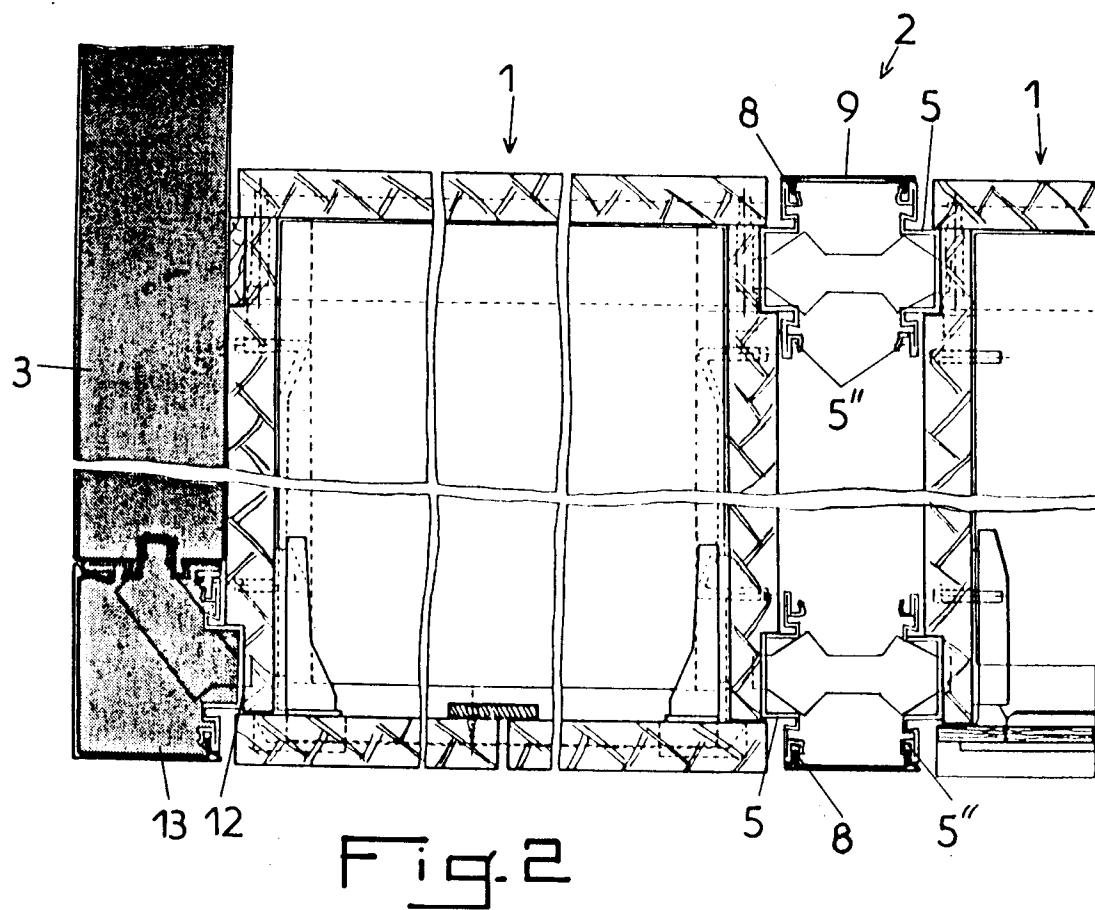
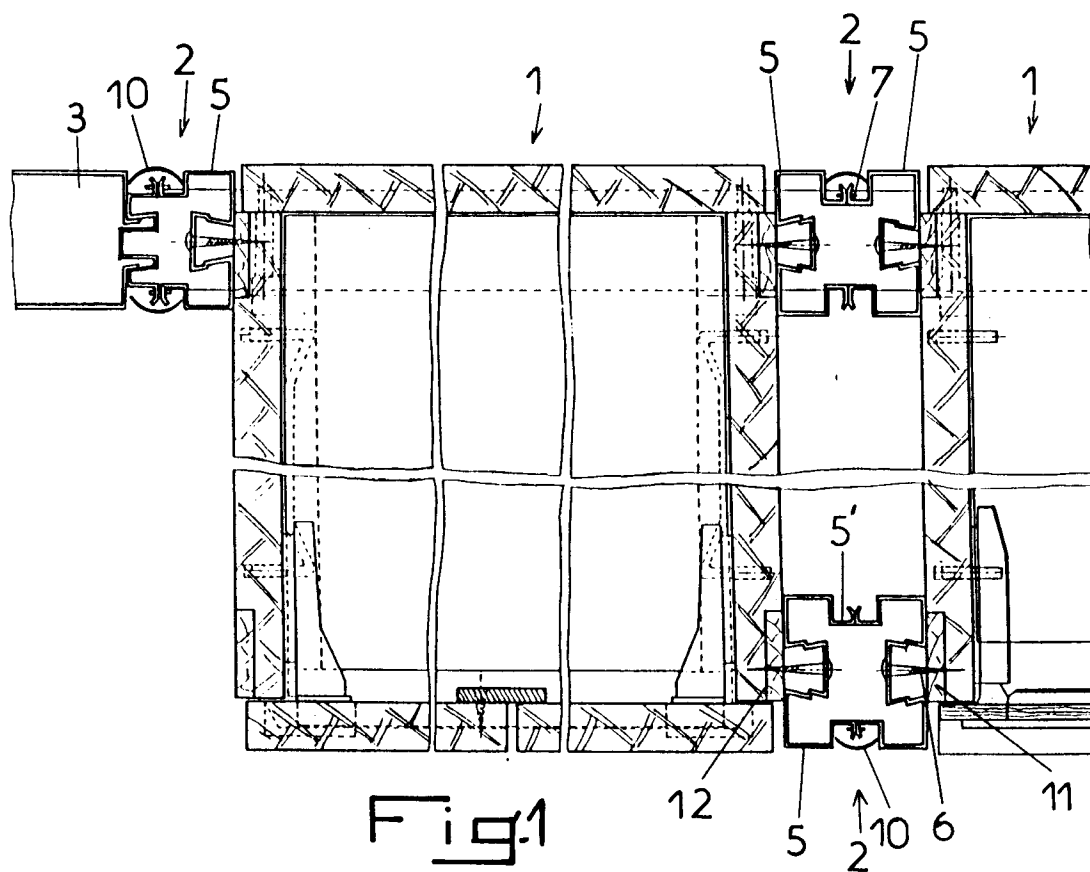
40

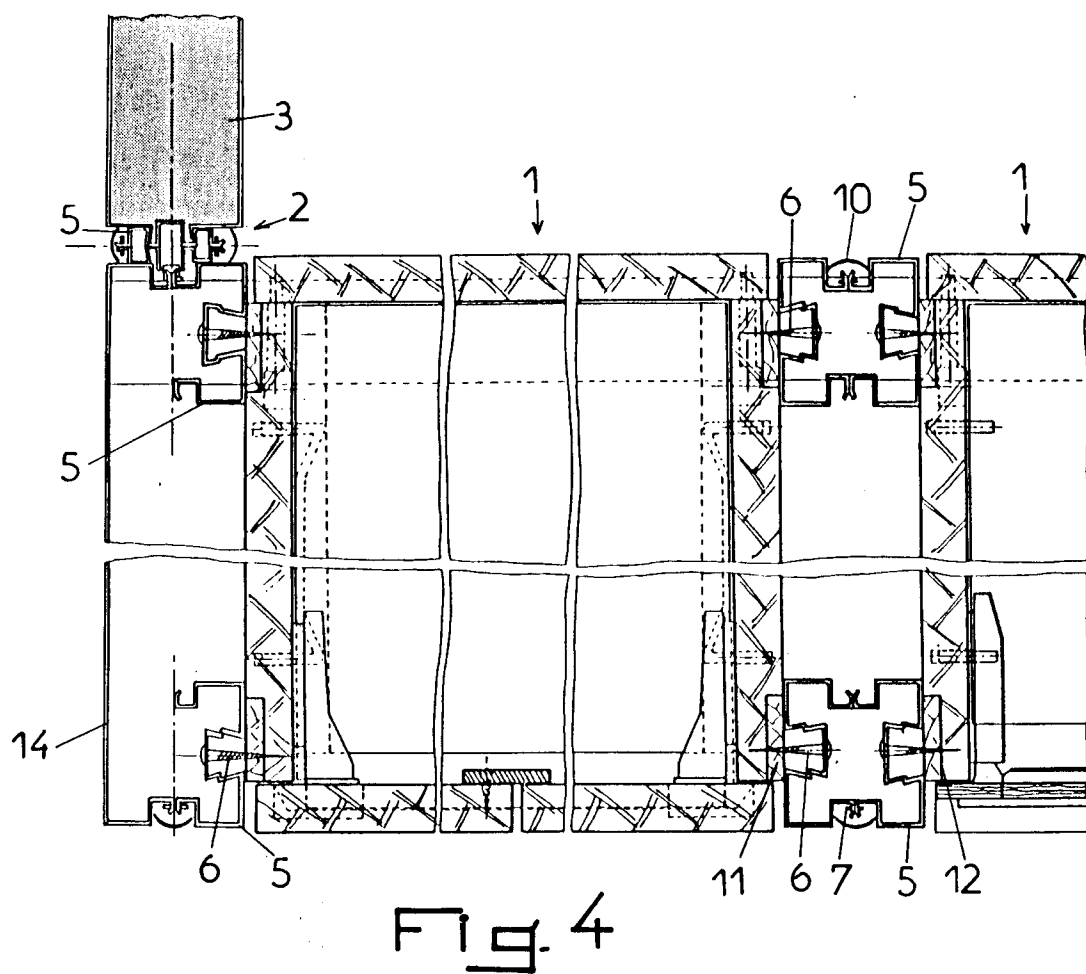
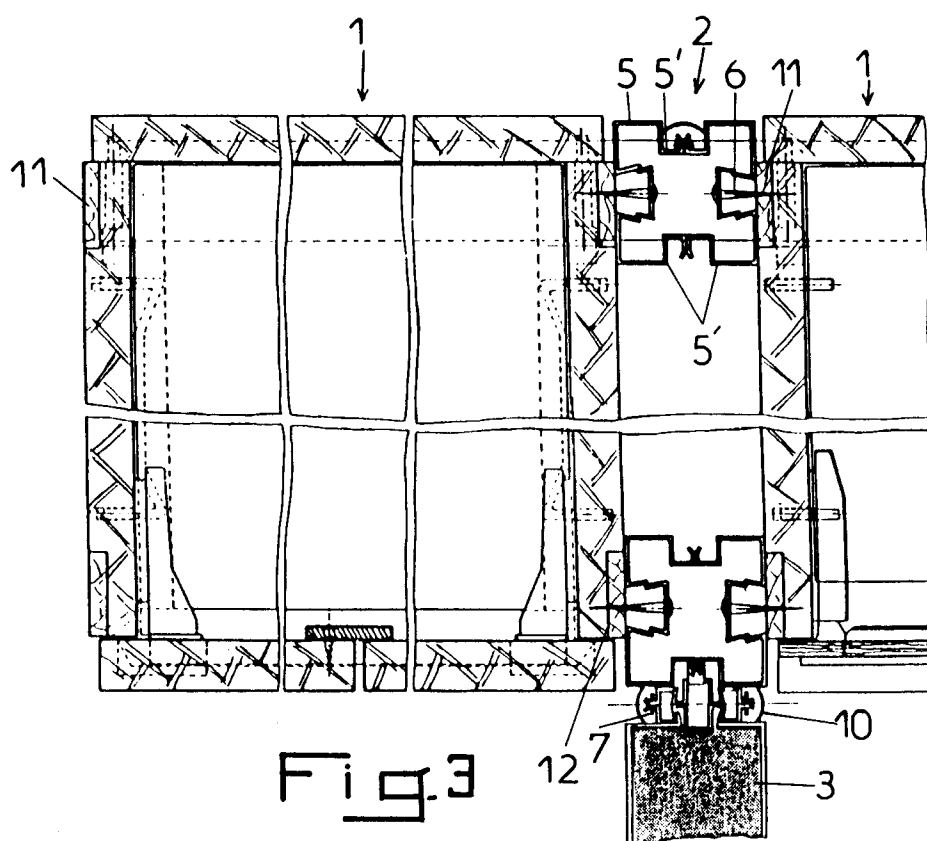
45

50

55

5





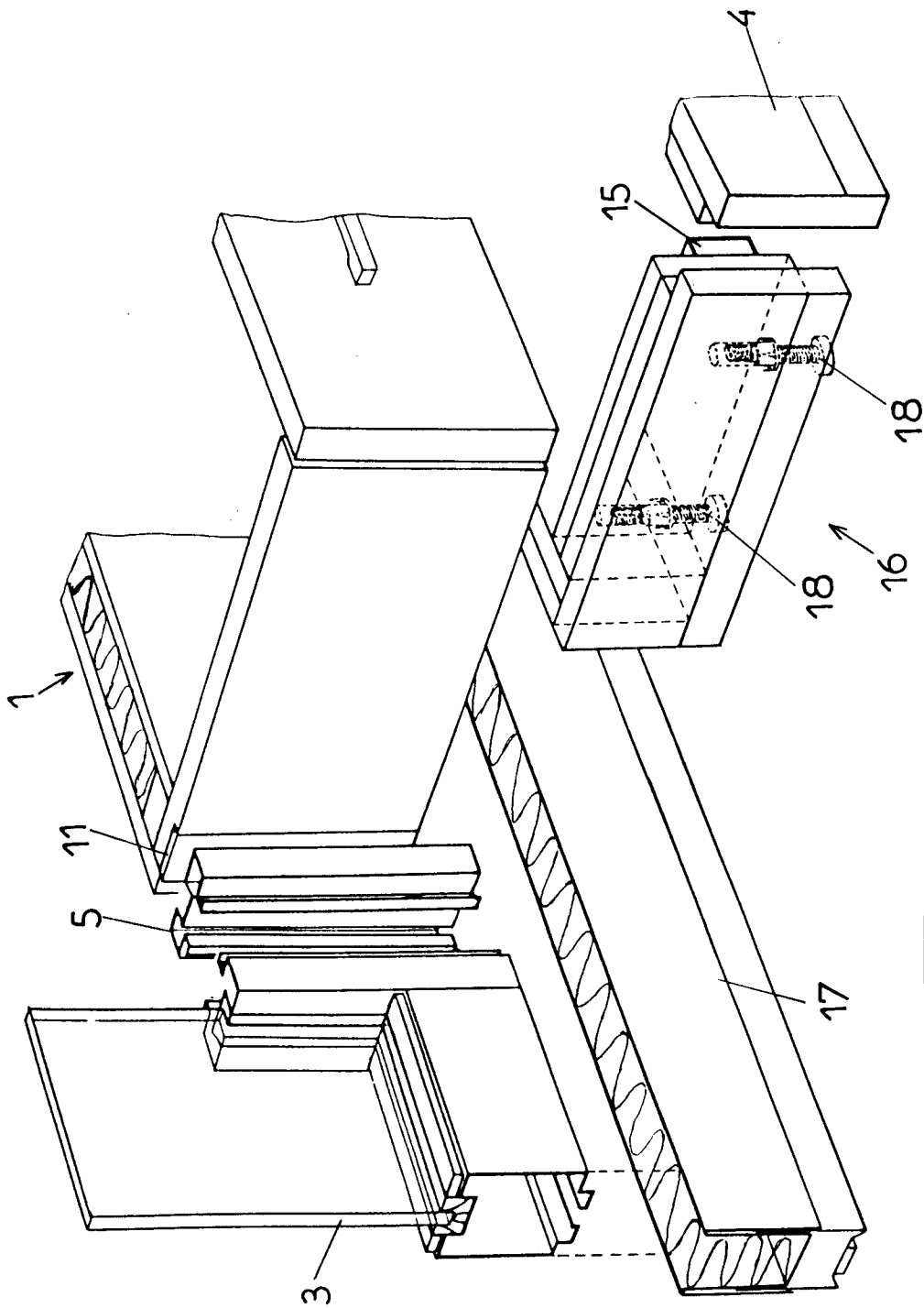
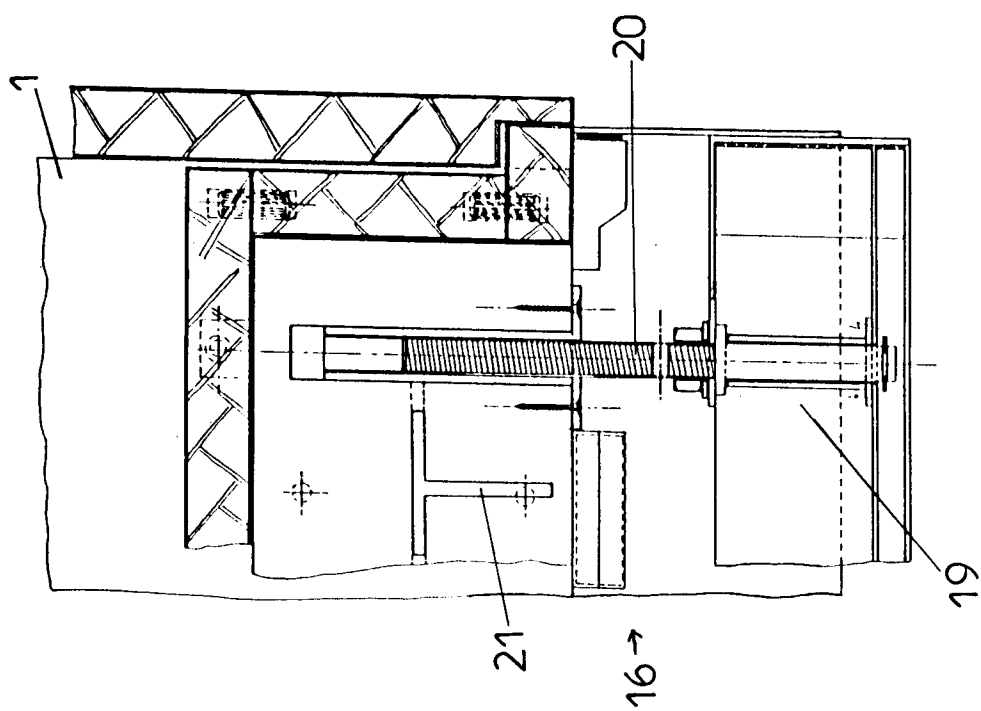
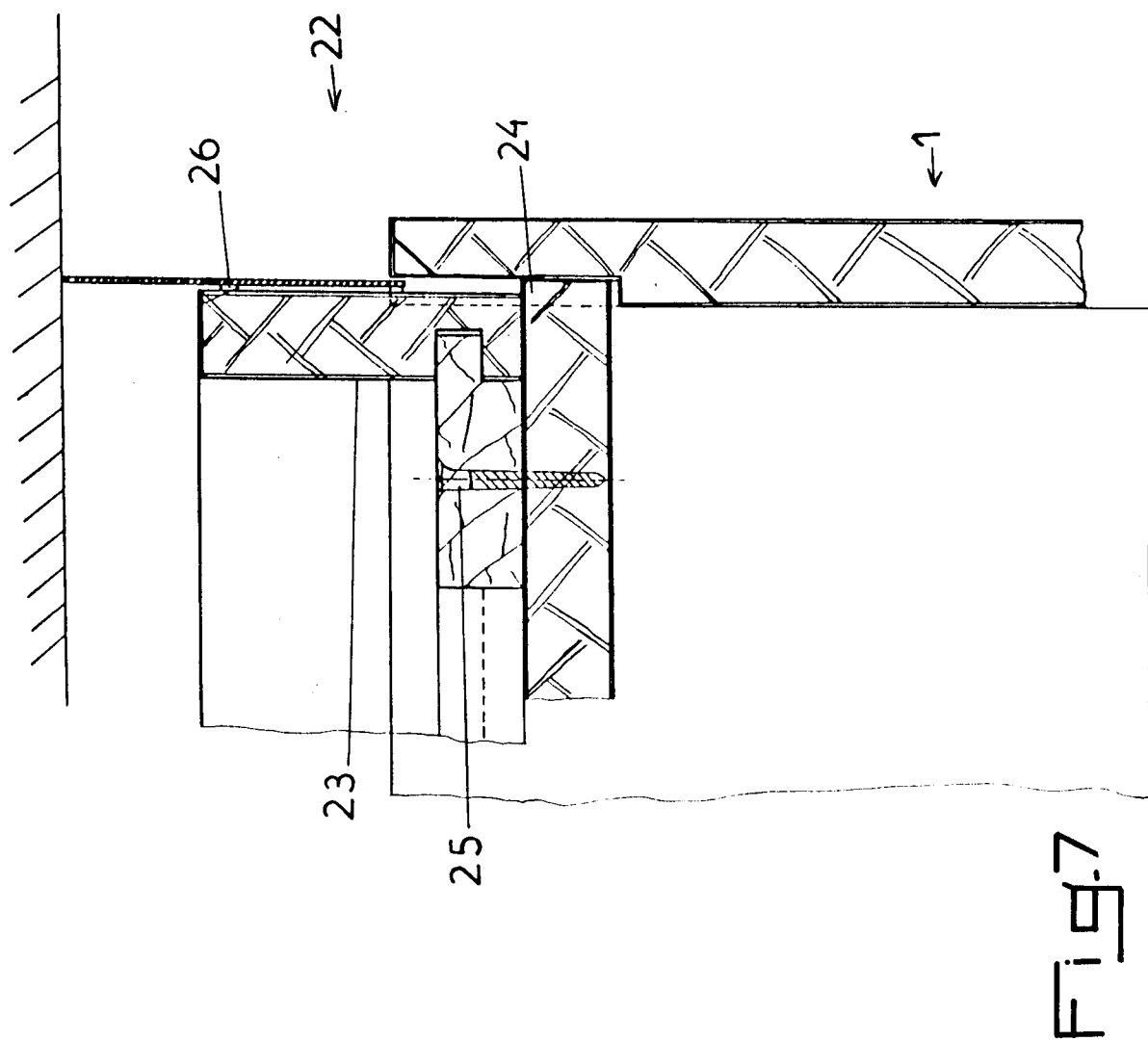


Fig. 5





Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

**EP 90 44 0088**

### DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Citation du document avec indication, en cas de besoin,<br>des parties pertinentes                                                                                                | Revendication<br>concernée                      | CLASSEMENT DE LA<br>DEMANDE (Int. Cl.5)       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| X,Y,A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | DE-A-2 917 480 (C.HOLZAPFEL GMBH.)<br>* revendication 1; figures 2, 3 *<br>* page 7, alinéas 2 - 3 *<br>* page 9, alinéa 3; figure 5 *<br>* page 8, alinéa 4; figure 4 *<br>- - - | 1,2,5-7,8,<br>10                                | A 47 B 96/14                                  |
| X                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | US-A-2 691 502 (JONES)<br>* colonne 1, alinéa 2; figures 17, 26, 27 *<br>* colonne 6, alinéa 1; figure 28 *<br>- - -                                                              | 1                                               |                                               |
| Y                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | FR-A-2 467 930 (WYBAUW)<br>* page 1, alinéas 1 - 3; figures 11, 27 *<br>* page 16, alinéa 2 *<br>- - -                                                                            | 2                                               |                                               |
| Y                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | FR-A-2 369 393 (YOSHIDA KOGYO)<br>* page 1, alinéa 1; figure 2 *<br>* page 4, ligne 27 - page 5, ligne 4 *<br>- - -                                                               | 2                                               |                                               |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | FR-A-2 163 787 (MANGIAROTTI A.)<br>* page 1, alinéas 1 - 2; figures 1-3 *<br>- - -                                                                                                | 1,2                                             |                                               |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | US-A-4 689 930 (MENCHETTI)<br>* abrégé *<br>- - -                                                                                                                                 | 4                                               | DOMAINES TECHNIQUES<br>RECHERCHES (Int. Cl.5) |
| Y                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | FR-A-2 410 208 (AKIDES A.G.)<br>* page 2, ligne 29 - page 3, ligne 10; figure 3 *<br>- - -                                                                                        | 5,6,7                                           | A 47 B<br>E 04 B                              |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | GB-A-1 532 625 (ALFA FURNITURE LTD.)<br>* revendication 1; figures 1a, 2a, 3 *<br>- - - - -                                                                                       | 10                                              |                                               |
| Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                   |                                                 |                                               |
| Lieu de la recherche<br>La Haye                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                   | Date d'achèvement de la recherche<br>07 juin 91 | Examineur<br>JONES C.T.                       |
| <div><div><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b><br/>X : particulièrement pertinent à lui seul<br/>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un<br/>autre document de la même catégorie<br/>A : arrière-plan technologique<br/>O : divulgation non-écrite<br/>P : document intercalaire<br/>T : théorie ou principe à la base de l'invention</div><div>E : document de brevet antérieur, mais publié à la<br/>date de dépôt ou après cette date<br/>D : cité dans la demande<br/>L : cité pour d'autres raisons<br/>-----<br/>&amp; : membre de la même famille, document<br/>correspondant</div></div> |                                                                                                                                                                                   |                                                 |                                               |